



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

radio

Question écrite n° 132159

### Texte de la question

M. Jean-Claude Guibal interroge M. le ministre de la culture et de la communication sur les conséquences, pour les radios associatives, des arbitrages relatifs au groupement d'intérêt public EPRA (échanges et productions radiophoniques). Créé en 1992, l'EPRA a pour mission de consolider les capacités des bénévoles et des salariés des radios associatives à produire et à diffuser des émissions de qualité sur la vie sociale et culturelle des habitants de nos territoires. Or il semblerait que le financement du groupement et sa pérennité soient menacés. Cette situation compromet l'avenir des radios associatives attachées à perpétuer les valeurs du « vivre ensemble ». Il lui demande de lui indiquer les mesures qu'il entend prendre pour préserver l'existence des radios associatives.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Guibal](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 132159

**Rubrique :** Audiovisuel et communication

**Ministère interrogé :** Culture et communication

**Ministère attributaire :** Culture et communication

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 avril 2012, page 3130

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)